

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 20 juin 2011, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Son Honneur, le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller	Grégoire Dubé

Était absent : François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 20 personnes.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2011 et de la séance extraordinaire du 27 mai 2011**
- 5. Correspondance : Voir liste**
- 6. Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 mai 2011
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 5 – mai 2011 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juin 2011 »
- 7. Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de mai 2011
 - 7.2 CCU - Compte-rendu des rencontres du 4 et 13 mai 2011
 - 7.3 Rapport financier annuel 2010 concernant l'exploitation du service incendie
- 8. Avis de motion**
- 9. Règlements**
- 10. Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012
 - 10.3 Octroi de contrat TP-2011-02 – Réfection du ponceau situé sur le chemin du Ruisseau et travaux d'enrochement sur le ponceau situé sur le chemin Tour-du-Lac Sud
 - 10.4 Appel d'offres TP-2011-04 – Réfection des ponceaux situé sur le chemin des Mélèzes, de la Montagne et Ephrem-Rochette
 - 10.5 Autorisation de paiement (avancement des travaux 10%) de la facture F120-06003 à la firme PLANIA inc. pour des travaux réalisés dans le cadre de la refonte du plan et des règlements d'urbanisme
 - 10.6 Versement de la subvention 2011 / Syndic de la Chapelle
 - 10.7 Versement de la subvention 2011 / APPELS
 - 10.8 Versement de la subvention 2011 / Association Nautique du lac Sergent
 - 10.9 Versement de la subvention 2011 – Société de la Piste Jacques-Cartier-Portneuf
 - 10.10 Achat de publicité – Association Nautique du Lac Sergent – Info Club 2011
 - 10.11 Proclamation des Journées de la Culture
 - 10.12 Correction de la résolution no 11-05-112 – appel d'offres ENV-2011-02 concernant la caractérisation des milieux humides
 - 10.13 Correction de la résolution no 11-05-106 - Appels d'offres TP-2011-01 concernant l'entretien hivernal des rues publiques
 - 10.14 Avis de condoléances – M. Rolland Dion, maire de la Ville de Saint-Raymond

- Ajout** 10.15 Autorisation de dépenses pour la conseillère Johanne Tremblay-Côté, dans le cadre de l'inauguration du projet pilote présenté par la municipalité de St-Ubalde
 - Ajout** 10.16 Octroi de contrat ENV-2011-02- Étude de caractérisation et cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent
 - Ajout** 10.17 Mandat notaire additionnel – secteur chemin de la Pointe
 - Ajout** 10.18 Achat de plaques toponymiques
 - 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Consultation publique sur la gestion des eaux usées les 12 et 13 juillet 2011
 - 11.2 Distribution du journal « Le Jaseur, édition juin 2011 »
 - 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. Deuxième période de questions**
 - 14. Clôture de la séance**
 - 15. Levée de l'assemblée**
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

11-06-119 **II EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- Ajout** 10.15 *Autorisation de dépenses pour la conseillère Johanne Tremblay-Côté, dans le cadre de l'inauguration du projet pilote présenté par la municipalité de St-Ubalde*
- Ajout** 10.16 *Octroi de contrat ENV-2011-02- Étude de caractérisation et cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent*
- Ajout** 10.17 *Mandat notaire additionnel – secteur chemin de la Pointe*
- Ajout** 10.18 *Achat de plaques toponymiques*

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Quelques questions sont posées et répondues.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2011

Séance ordinaire du 16 mai 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

11-06-120 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2011 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 27 mai 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

11-06-121 **IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2011 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de mai 2011 et la dépose.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 MAI 2011

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 mai 2011.

11-06-122

II EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 5 / MAI 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 5 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 24 536.17 \$.

11-06-123

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de mai 2011 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUIN 2011

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juin 2011.

11-06-124

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 3 324.22 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de mai 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de mai 2011, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de mai 2011 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 CCU – compte rendu des rencontres du 4 et 13 mai 2011

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère, dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le compte-rendu des rencontres du 4 et 13 mai 2011 du Comité consultatif d'urbanisme.

7.3 Rapport financier annuel 2010 concernant l'exploitation du service incendie

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le rapport financier annuel 2010 concernant l'exploitation du service incendie.

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis d'installation d'un quai – 198, Vieux-Chemin

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 8 juin 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-125

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installation d'un quai – 1618, chemin de la Colonie

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 8 juin 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-126

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation – 1720, chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 8 juin 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-127

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de captage des eaux souterraines – 1902, chemin de l'Ancienne-Gare

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 8 juin 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-128

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de remblai déblai – 1902, chemin de l'Ancienne-Gare

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 8 juin 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-129

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation – 1620, chemin de la Colonie

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 8 juin 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-130

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation – 2402, chemin Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 8 juin 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-131

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de construction bâtiment secondaire – 1716, chemin Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée lors de la rencontre du 8 juin 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

11-06-132

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012

11-06-133

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac Sergent approuve les dépenses pour les travaux à exécuter (réfection de ponceaux) sur les chemins de la Montagne, Ephrem-Rochette, des Mélèzes, du Ruisseau et Tour-du-Lac Sud pour un montant subventionné de 21 000\$ dollars conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux seront exécutés dans les meilleurs délais conformément aux présentes dépenses sur les chemins précités dont la gestion incombe à la Ville de Lac Sergent;

QUE le dossier de vérification sera constitué.

10.3 Octroi de contrat TP-2011-02 – Réfection du ponceau situé sur le chemin du Ruisseau et travaux d'enrochement sur le ponceau situé sur le chemin Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite telle que stipulée à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la réfection du ponceau situé sur le chemin du Ruisseau et travaux d'enrochement sur le ponceau situé sur le chemin Tour-du-Lac Sud;

ATTENDU QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission de travaux :

	SOUSSIONNAIRE	Contrat		TOTAL
		option 1	option 2	
1	Pax Excavation	1 495,00 \$	2 535,00 \$	4 030,00 \$
2	Raymond Robitaille Excavation	1 995,00 \$	1 290,00 \$	3 285,00 \$

11-06-134

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le contrat pour la réfection du ponceau situé sur le chemin du Ruisseau et travaux d'enrochement sur le ponceau situé sur le chemin Tour-du-Lac Sud soit

octroyé à la firme « Raymond Robitaille excavation » au montant de 3 285 \$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

- 10.4 Appel d'offres TP-2011-04 – Réfection des ponceaux situé sur le chemin des Mélèzes, de la Montagne et Ephrem-Rochette

11-06-135

IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder à un appel d'offres, sur invitation auprès des entreprises ci-dessus énumérées, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la réfection des ponceaux sis sur le chemin des Mélèzes, de la Montagne et Ephrem-Rochette;

- Raymond Robitaille Excavation 54, Duchesnay, Ste-Catherine, QC, G3N 0J1;
- Pax Excavation, 74, St-Jacques, St-Raymond (Québec) G3L 3X8.

- 10.5 Autorisation de paiement (avancement des travaux 10%) de la facture F120-06003 à la firme PLANIA inc. pour des travaux réalisés dans le cadre de la refonte du plan et des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2011-02-023, la Ville a attribué un mandat à la firme *PLANIA* pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale pour la somme de 30 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme *PLANIA* nous présente une facture no F120-06003 suivant l'avancement des travaux (10%) en date du 30 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-136

QUE le Conseil municipal autorise le paiement à *PLANIA inc.* d'une somme de 1 139.25\$ taxes incluses pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale;

- 10.6 Versement de la subvention 2011 / Syndic de la Chapelle

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., ch. C- 19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur ton territoire;

ATTENDU QUE la desserte, par ses mandataires, veille au bien de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix du Lac Sergent et préserve son patrimoine religieux et historique;

ATTENDU QUE, par le passé, la Ville a soutenu financièrement la Desserte pour qu'elle puisse remplir sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QUE la ville a cité la chapelle comme monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels;

ATTENDU QUE les parties désirent convenir des modalités de ce soutien financier;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-137

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2011 à la Desserte du Lac Sergent au montant de trois mille (3 000) dollars, se détaillant ainsi :

- Trois mille (3 000) dollars pour le financement des activités générales de la Desserte du Lac Sergent (entretien de l'immeuble);

ET QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2011 du Syndic de la chapelle du lac Sergent;

10.7 Versement de la subvention 2011 / APPELS

ATTENDU QU'une aide totale de 16 000 \$ a été prévue au budget municipal 2011 dont 4 200 \$ pour les activités générales de l'Association et 11 800\$ pour le monitoring du lac (travaux de bathymétrie);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-138

QUE le conseil municipal autorise le versement de la subvention pour l'A.P.P.E.L.S. se détaillant ainsi :

- 4 200\$ pour les activités générales de l'Association;
- 11 800\$ pour les activités de monitoring du lac conditionnel à la signature du contrat;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Urbanisme – Subvention 261-0413 et Urbanisme – Monitoring du lac – 261-0315.

10.8 Versement de la subvention 2011 / Association Nautique du lac Sergent

ATTENDU QU'une aide totale de 48 400\$ a été prévue au budget municipal 2011 dont 13 500\$ pour le Comité des Loisirs;

ATTENDU la demande des administrateurs de l'Association Nautique et du Comité des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-139

QUE le conseil municipal autorise un premier versement au montant de 36 000 \$ pour l'Association Nautique.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Loisirs – Subvention 271-1970.

10.9 Versement de la subvention 2011 – Société de la Piste Jacques-Cartier-Portneuf

ATTENDU QU'UN accord est intervenu entre les MRC et les municipalités riveraines pour combler le déficit récurrent établissant les quotes-parts ainsi, fondées sur la longueur de la Piste, la population et la richesse foncière uniformisée :

ATTENDU QUE cette Piste constitue un atout non négligeable dans l'offre de loisir des deux MRC et des municipalités qui y sont riveraines, dont la Ville de Lac-Sergent ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-140

QUE la Ville de Lac-Sergent consente une subvention au montant de 750 (sept cent cinquante) dollars pour l'année 2011 à la Société de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf ;

ET QUE cette subvention soit imputée au poste budgétaire – Loisirs/culture – subvention piste cyclable – 271-1971.

10.10 Achat de publicité – Association Nautique du Lac Sergent – Info Club 2011

CONSIDÉRANT QUE l'Association Nautique du Lac Sergent réalise, à chaque année, un cahier couleur « Info-Club » concernant la programmation de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-141

QUE la Ville de Lac-Sergent verse à l'Association Nautique un montant de \$250.00 pour l'achat d'une publicité dans leur cahier annuel 2011.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire 213-03-40 – Administration – Publicité et information.

10.11 Proclamation des Journées de la Culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Lac Sergent et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les *Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-142

QUE la Ville de Lac Sergent, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

10.12 Correction de la résolution no 11-05-112 – appel d'offres ENV-2011-02 concernant la caractérisation des milieux humides

CONSIDÉRANT QUE la résolution 11-05-112 indique erronément que M. Grégoire Dubé, conseiller siège sur le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

11-06-143

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le dernier paragraphe soit remplacé par le suivant :

« **D'AUTORISER** la formation d'un comité de sélection, composé des personnes ci-après mentionnées, afin d'analyser les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels ENV-2011-02, soit :

- Éric Chamberland, inspecteur municipal;
- Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Geneviève Légaré, CAPSA;
- Chantal Leblanc, CAPSA;
- Paul Isabelle, citoyen »

10.13 Correction de la résolution no 11-05-106 - Appels d'offres TP-2011-01 concernant l'entretien hivernal des rues publiques

CONSIDÉRANT QUE la résolution 11-05-106 indique erronément que M. François Garon, conseiller siège sur le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller

11-06-144

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le dernier paragraphe soit remplacé par le suivant :

« **D'autoriser** la formation d'un comité de sélection, composé des personnes ci-après mentionnées, afin d'analyser les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels TP-2011-01, soit :

- Éric Chamberland, inspecteur municipal;
- Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Denis Verret, citoyen; »

10.14 Avis de condoléances – M. Rolland Dion, maire de la Ville de Saint-Raymond

CONSIDÉRANT le décès survenu le 10 juin dernier de Monsieur Rolland Dion, maire de la Ville de Saint-Raymond;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

11-06-145

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les membres du Conseil et les employés de la Ville de Lac-Sergent offrent leur témoignage de sympathie à son épouse, Jovette, à la famille Dion et aux citoyens de la Ville de Saint-Raymond.

Ajout

10.15 Autorisation de dépenses pour la conseillère Johanne Tremblay-Côté, dans le cadre de l'inauguration du projet pilote présenté par la municipalité de St-Ubalde

ATTENDU QU'aucun membre du conseil ne peut poser un acte qui entraîne une dépense pour la Ville à moins d'y être autorisé préalablement par voie de résolution par le conseil;

ATTENDU QUE le maire ou toute personne qu'il désigne pour le remplacer lorsqu'il lui est impossible de représenter la Ville, peut poser un acte qui entraîne une dépense pour la Ville à condition d'être dans l'exercice de ses fonctions et pourvu que cette dépense soit effectuée pour le compte de la Ville;

ATTENDU QUE le membre du conseil est remboursé du montant réel de la dépense encourue sur présentation de l'original de la facture;

ATTENDU QUE les dépenses admissibles sont remboursées aux membres du conseil suivant résolution à cet effet;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-146

QUE le conseil municipal autorise Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère à présenter une demande de remboursement de dépenses encourues pour ses déplacements dans le cadre de l'inauguration du projet pilote présenté à la Ville de St-Ubalde;

QUE la Ville de Lac Sergent rembourse les dépenses sur présentation des originaux de factures et que les frais soient imputés au poste budgétaire Législation / frais de déplacement 211-0310.

Ajout

10.16 Octroi de contrat ENV-2011-02- Étude de caractérisation et cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent

ATTENDU QUE la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation d'une étude de caractérisation et cartographie des milieux humides sur le territoire de la Ville de Lac Sergent;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le 9 juin 2011;

ATTENDU QUE les firmes suivantes ont déposés des soumissions conformes au devis préalablement établi;

	SOUSSIONNAIRE	DÉPÔT DE LA SOUSSION	Résultat	Pointage
1	CJB Environnement	9 JUIN 2011 - 9h20	15 000,00 \$	94,67
2	AECOM Tecslut inc.	9 JUIN 2011 - 13h11	42 795,00 \$	29,44

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-06-147

QUE le mandat de réalisation de l'étude de caractérisation et la cartographie des milieux humides soit octroyé à CJB Environnement, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour un montant de 15 000\$ plus les taxes applicables;

LA soumission ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

LES sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense seront prises à mêmes le surplus cumulé non affecté.

Ajout

10.17 Mandat notaire additionnel – secteur chemin de la Pointe

ATTENDU l'acquisition de gré à gré par la Ville de Lac Sergent de certaines bandes de terrains privés sur le chemin de la Pointe aux fins d'infrastructures routières;

ATTENDU que suite à l'arpentage dudit chemin, deux propriétaires se retrouvent avec une partie de terrain sis de part et d'autre du chemin;

ATTENDU que cette situation découle de l'exigence de la Ville de régulariser ses titres sur le chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés ont convenu de procéder à l'échange des bandes de terrains visés par acte notarié en même temps que la régularisation des titres dudit chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent que la Ville prennent en charge les frais reliés à la réalisation de cet échange;

ATTENDU QUE la Ville est consciente que cette situation découle de ses exigences de clarification de son titre et par conséquent s'est engagé à payer les frais notariés n'excédant pas 1 000 (mille) dollars découlant de l'opération;

11-06-148 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent défraie les coûts reliés à l'échange de terrain n'excédant pas 1 000 (mille) dollars à intervenir entre les deux propriétaires.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 376-1000 – Immobilisations – achat de terrains.

Ajout

10.18 Achat de plaques toponymiques

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2011 pour le remplacement des pancartes brisées ou détériorées indicateur de rues;

ATTENDU QUE la firme « *Signalisation Lévis* » nous a fait parvenir une soumission au coût de 2 847\$ plus les taxes applicables pour 26 plaques toponymiques;

11-06-149 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent procède à l'achat de 26 plaques toponymiques auprès de la firme « *Signalisation Lévis* » au coût de 2 847\$ plus transport et taxes applicables.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 314-3027 – Immobilisations – pancartes indicatrices de rues et 235-5649 – Transport circulation.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Consultation publique sur la gestion des eaux usées les 12 et 13 juillet 2011

Monsieur le maire informe les citoyens de la tenue d'une assemblée publique au Club Nautique les 12 et 13 juillet 2011 concernant la gestion des eaux usées.

11.2 Distribution du journal « Le Jaseur, édition juin 2011 »

Monsieur le maire rassure les citoyens que la Ville de Lac Sergent prendra les moyens nécessaires pour que la distribution du journal se fasse en dépit de la grève des Postes.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-06-150

IL EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H35.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière